Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le
ID : 038-213803349-20220518-DEL_20220518_02-DE

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le dix huit mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Frédéric GEROMIN, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Astrid BOUCHARD, Thierry RUTGE
En visio : Christophe CORBET, Anne IZABELLE
Procurations : Antoine CREZE à Coralie BOURDELAIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mai 2022

DELIBERATION N°2

Objet : Demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public par la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Madame la Maire expose :
Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public prévus en 2022, la commune de Revel souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.
Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Postes de dépenses			Montant subventionnable	taux	Montant aides
Remplacement de 54 luminaires par des leds	29 365 € HT	TE 38	29 365,00 €	50,00%	14 682,50 €
		COMMUNE	14 382,50 €	25,00%	7 341,25 €
		GRESIVAUDAN	14 682,50 €	25,00%	7 341,25 €
Total HT	29365€ HT	Total HT	29365€ HT		29 365,00 €

Ainsi Madame la Maire propose de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement de la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 7 341,25€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le
ID : 038-213803349-20220518-DEL_20220518_02-DE

AUTORISE Madame la Maire à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan,

CHARGE Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 18 mai 2022
Pour extrait certifié conforme

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel

MAIRIE DE REVEL (38420)